

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20190927Imc1159355-DE-1-1

Date de signature : 01/10/2019

Date de réception : mardi 1 octobre 2019

POUR CERTIFICATION DU CAPACTIÉE E RÉCUTOIRE:
ACTE SIABLE SOUR

POUR CERTIFICATION DU CAPACTIÉE E RÉCUTOIRE:
ACTE SIABLE SOUR

COMPTE REMOU AFFICIAL

COMPTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2019-411

Séance publique du

27 septembre 2019

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

OBJET : BIBLIOTHEQUE MEJANES - LABEL BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE (BNR) - SUBVENTIONS 2019

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité Direction Lecture Publique, Patrimoine Ecrit et Archives

Nomenclature: 8.9
Culture

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

RAPPORTEUR: Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique: 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET: BIBLIOTHEQUE MEJANES - LABEL BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE (BNR) - SUBVENTIONS 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a obtenu, pour la bibliothèque Méjanes, le label « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR) du Ministère de la Culture et de la Communication en janvier 2016. Ce label reconnaît la qualité du volet numérique du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque, qui se déroule sur 3 ans : 2018 à 2020. Il ouvre droit pour la Ville d'Aix-en-Provence à l'attribution de subventions, notamment dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation

En 2019, les principaux projets mis en œuvre dans le cadre de ce label sont les suivants :

- Automatisation des transactions de prêt et de retour dans toutes les bibliothèques
- Acquisition de ressources numériques proposées 24h/24 (http://numerique.citedulivre-aix.com/)
- Evolution du site web et application mobile.

Ces projets s'élèvent pour 2019 à un montant prévisionnel de 419 000 € HT pour les fournitures et services, 20 000 € HT pour les travaux et 69 000 € (coût salarial et charges) pour le personnel dédié.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès de la Direction des Affaires culturelles (DRAC), du Conseil Départemental, de la Région, de la Métropole et à signer tout document y afférent ;

-	DIRE que Monsieur le Tréso correspondantes.	orier Principal d'Aix municipale fera	recettes des sommes

DL.2019-411 - BIBLIOTHEQUE MEJANES - LABEL BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE (BNR) - SUBVENTIONS 2019-

Présents et représentés : 51
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2019 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»